



**M A I R I E   D E   S A I N T - G E R V A I S   L E S   B A I N S**  
VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

Haute-Savoie

ARRETE MUNICIPAL

N° PM/2025/130/T/LB

ABROGEANT L'ARRETE N° PM/2024/220/LB DU 14/11/2024

**PORTANT OUVERTURE DE LA CIRCULATION PIETONNE SUR LES SENTIERS RELIANT LE CHEMIN  
DES TETRAS ET LE CHEMIN DE L'ORMEY**

L'adjoint au Maire,

VU les articles L2212-1 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R144-30 et suivant du Code de la Route,

VU l'arrêté municipal n° PM/2024/220/T/LB du 14 novembre 2024 portant sur la fermeture du sentier  
reliant le chemin des Tétrás et le chemin de l'Ormey en période hivernale,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à assurer la  
sécurité des usagers,

CONSIDERANT les conditions climatiques favorables à la réouverture des sentiers,

**ARRETE**

Article 1 : L'arrêté PM/2024/220/LB susvisé est abrogé

Article 2 : Le sentier reliant le chemin des Tétrás et le chemin de l'Ormey est accessible à  
compter du 28 juin 2025 dans sa totalité. La passerelle a été remise en place.

Article 3 : La mise en place de la signalisation nécessaire et réglementaire est à la charge des  
services techniques de la Commune.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par devant Monsieur le  
Maire de la Commune de Saint Gervais Les Bains dans le délai de deux mois à  
compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit par  
devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 Place de Verdun, 38000  
GRENOBLE, dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou à compter  
de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement  
formé.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Lieutenant  
du Centre de Secours, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et  
Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Saint Gervais les Bains le 30 juin 2025

L'adjoint au Maire,

Délégué au cadre de vie



*Michel Stropiano*  
Michel STROPIANO

*Affiché le : 01/07/2025*

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS -FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'État Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'État Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33